

Compte rendu de la réunion du 3 août 2021 Qui s'est déroulée à Huis Clos

Le 3 août 2021, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes de la commune sous la présidence de Cyril TRINQUET, Maire,

Etaient présents : M. Cyril TRINQUET, M. Armand TARTRAT, M. Bruno CAMUZAT, Mme Joëlle PASTANT, M. Olivier LAVALT, Mme Catherine QUERIN, M. Marc SERGENT

Etaient excusés : M. SARCINELLA Jean (pouvoir à Mme QUERIN Catherine), Mme JUDAS Marie-France (pouvoir à Mme PASTANT Joëlle)

Etait absent : M. CAMUZAT Julien

Secrétaire de séance : Madame Joëlle PASTANT

1. Adressage des noms de rue :

Jusqu'à présent, la commune ne disposait pas de noms de voies officiels et de numéros d'habitation. Suite à de nombreuses sollicitations notamment celles liées à l'installation de la fibre dans les communes. Il nous est apparu indispensable de nommer et numéroter les voies de la commune. Après avoir demandé avis aux habitants et sur les propositions de la commission « adressage » de la commune. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de dénomination des voies et numéros.

2. Le Conseil Municipal déléguant au Maire la compétence pour les marchés publics :

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter les démarches pour les travaux de l'Eglise. Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur Le Maire la compétence pour les marchés publics (l'exécution et le règlement des marchés, les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants).

3. Redevance d'occupation du domaine public des ouvrages de Télécom et de Orange :

Comme tous les ans la RODP est votée pour Télécom et Orange.
Cette année la redevance s'élève pour Orange à 215 euros et Télécom à 1042 euros. Le Conseil Municipal accepte ces propositions pour l'année 2021.

4. Approbation du règlement intérieur de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) :

Après avoir présenté le règlement intérieur de la CLECT au Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

5. Délibération zone protectrice :

Le Parc Naturel Régional du Morvan élabore sa candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » afin de s'engager pour la préservation des paysages nocturnes, de développer un tourisme durable. Le Conseil Municipal accepte de soutenir la candidature du Parc, confirme son intérêt à faire partie de la zone protectrice et s'engage à élaborer un programme d'amélioration de l'éclairage public.

Levée de séance à 21h 40.